

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE 1 POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET
DGA COHESION TERRITORIALE
ET APPUI AUX COMMUNES
DIRECTION DES MOBILITES DURABLES**

DGA Ressources et relations aux administrés

- Ressources humaines et appui managérial - LR
- N° 2022 - D - 345

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de la

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la DGA Cohésion territoriale et appui aux communes à la direction des mobilités durables pour la période du 25 octobre 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 13 octobre 2022
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du
bureau

Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Prefecture le : 19 OCT. 2022

Publié ou notifié

Le : 21 OCT. 2022